



## PROJET DE RESOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

### PORTANT SUR LE PLAN PRISON DU CNB

Soumis à l'examen de l'Assemblée générale des 9 et 10 décembre 2021

\* \*

**Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale les 9 et 10 décembre 2021,**

**REGRETTE VIVEMENT** qu'après une baisse significative à la faveur du 1<sup>er</sup> confinement que l'inflation carcérale soit repartie en nette hausse en France et que le taux d'occupation global atteigne désormais 114%.

**RAPPELLE** que la surpopulation carcérale reflète l'échec de la politique du « tout carcéral » et la nécessité d'une politique pénale ambitieuse qui doit privilégier la prévention de la récidive, promouvoir les mesures alternatives à la détention et garantir des conditions de détention dignes

**CONSCIENT** que la situation de surpopulation endémique des prisons françaises constitue un des obstacles majeurs du respect des droits des personnes détenus ;

**CONSCIENT** que l'ensemble de la chaîne pénale, en ce compris la profession d'avocat, doit œuvrer en faveur du respect effectif des droits et de la dignité des personnes privées de liberté ;

**RAPPELLE** les avancées récentes obtenues, d'une part, dans la loi du 8 avril 2021 tendant à garantir le droit au respect de la dignité en détention et, d'autre part, dans la loi sur la confiance dans l'institution judiciaire, laquelle prévoit le droit de visite du Bâtonnier des lieux de privation de liberté ;

**RAPPELLE** les relations structurées établies entre le CNB d'une part et l'administration pénitentiaire et le Ministère de la justice, d'autre part ;

**S'ENGAGE** à mettre en œuvre un plan prison structuré en trois axes :

- L'avocat et la prison,
- Les droits des personnes privées de liberté,
- La perception de la prison par le grand public,

**S'ENGAGE** à porter des propositions concrètes en matière de détention provisoire et d'alternatives à la peine

**DONNE MANDAT** à la commission Libertés et droits de l'Homme de mettre en œuvre ce plan ; laquelle rendront compte régulièrement de sa mise en œuvre ;

\* \*

Fait à Paris le [Date en toutes lettres à indiquer au moment du vote]



**Conseil national des barreaux**

Projet de résolution portant sur le plan prison du CNB  
Soumis à l'Assemblée générale des 9 et 10 décembre 2021

PROJET INTERNE

Le projet interne à l'institution, non encore soumis au vote et ne présentant aucun caractère définitif ne doit en aucun cas faire l'objet d'une diffusion ou d'une réutilisation en dehors de ce strict cadre